



## PRÉFET DU MORBIHAN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vannes, le 17/09/2021

#### **SIGNATURE DE LA CONVENTION DÉPARTEMENTALE RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE ET À LA SÉCURISATION DES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES**

Le préfet du Morbihan, les procureurs de la République de Vannes et de Lorient, les forces de sécurité intérieure, le directeur académique des services de l'éducation nationale et le directeur diocésain de l'enseignement catholique ont signé aujourd'hui **la convention départementale relative à la lutte contre les violences en milieu scolaire et à la sécurisation des écoles et établissements scolaires.**

Cette convention a pour objectif d'améliorer la sécurité des établissements scolaires tant à l'intérieur qu'à leurs abords, par un renforcement de la coopération entre la justice, les forces de sécurité intérieure, l'enseignement catholique et l'éducation nationale, en privilégiant :

- la prévention de la délinquance ;
- le traitement de la violence et de la délinquance - la lutte contre le harcèlement scolaire et le cyber-harcèlement appelle une vigilance particulièrement renforcée ;
- l'assistance aux élèves en danger ;
- l'aide aux personnels de la communauté éducative en difficulté.

Le texte fixe un cadre de coopération et d'action permettant aux signataires, dans le champ de leurs compétences propres, d'améliorer la sécurité, de prévenir et d'agir face aux situations de violences en milieu scolaire.

A cet effet, des actions de sensibilisation et de prévention seront régulièrement organisées au profit des personnels de l'éducation nationale et des élèves.

Une rencontre annuelle entre les signataires aura lieu pour faire le point sur la prévention et le traitement des violences en milieu scolaire.

Par ailleurs, le Préfet convoque ce jour un état-major de sécurité pour faire le point sur la rentrée scolaire et les problématiques de sécurité dans les établissements.

#### **Service de la Communication Interministérielle**

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : [pref-communication@morbihan.gouv.fr](mailto:pref-communication@morbihan.gouv.fr)



[morbihan.gouv.fr](http://morbihan.gouv.fr)

Préfet du Morbihan

Place du Général de Gaulle  
56019 Vannes Cedex